

16 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 16 mars 2007

Trafic de drogues

Participation opérationnelle d'un officier belge dans le cadre de la lutte internationale contre le trafic de drogues

Participation opérationnelle d'un officier belge dans le cadre de la lutte internationale contre le trafic de drogues

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord pour la participation opérationnelle d'un officier belge dans le cadre de la lutte internationale contre le trafic de drogues. Dans le cadre de la contribution à la lutte internationale contre le trafic de drogues, plusieurs pays européens engagent des moyens dans la région des Caraïbes, afin de diminuer le trafic de drogues vers l'Europe. L'OTAN dispose en permanence d'un certain nombre d'escadres maritimes, dont le Standing NATO Maritime Group 1 (SNMG 1). Au printemps 2007, l'OTAN a l'intention d'engager le SNMG1 dans la région des Caraïbes dans le cadre des Opérations "Counter drugs". Actuellement, un officier d'Etat-Major belge est détaché au niveau du commandement au sein du SNMG1.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe